



Déclaration liminaire du SE-Unsa à la CAPA GRENOBLE des PSY EN du 20/06/2018

Monsieur le DRH,
Monsieur le chef de la DIPER E,
Mesdames et messieurs les membres de la commission

Le **SE-UNSA** tient à remercier les services de la Division des personnels enseignants pour leur écoute, leur disponibilité et l'attention qu'ils ont portées à la spécificité du premier mouvement des psychologues de l'Education Nationale, spécialité EDA.

En effet, le passage d'une gestion administrative premier degré à une gestion second degré représentait d'énormes changements, sources de nombreuses interrogations, auxquelles nos interlocuteurs à la DPE ont largement répondu. Nos remarques lors du groupe de travail barèmes ont été prises en compte et nous saluons le principe retenu par vos services d'une opération manuelle au sein de l'algorithme d'affectation permettant de nommer les psychologues EN EDA sur une école de rattachement.

Le **SE-UNSA** souhaiterait que les dispositions prises pour les mutations EDA soient pérennisées dans un mouvement informatisé l'an prochain en permettant de préciser dans chaque circonscription demandée l'école de rattachement.

A l'issue du projet de mouvement intra académique des psy EN, 14 postes restent vacants pour les psy EN EDA, 40 pour les psy EDO.

Le **SE-UNSA** a interpellé le ministère sur la diminution des postes au concours psy EN alors que de nombreux postes restent vacants; pour faire face à la pénurie, nous demandons que des psychologues contractuels soient recrutés sur l'ensemble de l'académie. De nombreux temps partiels, congés maladies ne sont pas couverts, nous demandons que le protocole en vue de missions hors secteur qui a été évoqué lors du groupe de travail Psy EN EDA puisse se mettre en place.

Le **SE-UNSA** rappelle la nécessité de faire vérifier par l'administration la possession du numéro ADELI, garantissant la possession du titre de psychologue.

Au-delà du congé formation, la formation continue est un point incontournable, c'est un champ entièrement à construire pour les deux spécialités EDO/EDA toutes deux unies dans ce nouveau corps PSY-EN. Nous regrettons vivement que le séminaire annoncé autour d'une réflexion sur les projets de formation continue spécifique aux psychologues n'ait pu être programmé cette année.

Nous avons apprécié la mise en place d'un groupe de travail spécifique psy EN EDA ainsi que la nomination d'un interlocuteur auprès du recteur, Mr Dasseux. Nous souhaitons que ce travail puisse se poursuivre. La création d'un poste de psychologue conseiller technique permettrait de coordonner les demandes émanant des collègues en poste (formation continue, mise en œuvre du référentiel de compétence des PSY EN, cellules d'urgence psychologique...).

Nous rappelons l'opposition du **SE-UNSA** à une affectation des PsyEN EDO en établissement, demandons la suspension des décisions annoncées pour les Dronisep et les CIO et l'ouverture de discussions avec les représentants des personnels. En effet, la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" présentée le 27 avril en conseil des ministres acte la disparition programmée des CIO, service public de qualité, et le transfert des DRONISEP aux régions.

Le **SE-UNSA** désapprouve ce choix politique qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les personnels concernés.

Un autre point de cette CAPA porte sur l'avancement des psychologues EN à la hors classe et la classe exceptionnelle. Nous regrettons que les appréciations qui devaient être portées par les IEN sur les psychologues EDA de leur circonscription ne l'aient pas été et que de nombreux collègues aient eu, par défaut, l'appréciation «satisfaisant», ce qui entraîne un traitement inéquitable entre les personnels. De plus, cette appréciation posée par défaut vaudrait comme avis définitif pour l'avenir.

Pour finir, nous souhaitons affirmer notre intérêt pour le paritarisme et le travail de liens, d'échanges, de concertations entre l'administration et les organisations syndicales.

**Les élues CAPA Psy EN Grenoble, SE-UNSA, SNP
Annie COMBET, Sophie SPALANZANI**